



SNPSP



Syndicat National des Praticiens de Santé Publique

النقابة الوطنية لممارسي الصحة العمومية

Siège : 19 Bvd Victor Hugo, Alger

Web : www.snpspdz.hautefort.com

Agrément N° 37 RE du 15 mai 1991

eMail : snpsp_sg@hotmail.fr

COMMUNIQUE n° 05

Le conseil national extraordinaire du SNPSP, maintenu en session ouverte depuis le 05 décembre 2014, s'est réuni le 05 mai 2015 à Alger à fin d'évaluer le contenu du procès verbal de la réunion de conciliation MSPRH – SNPSP, intervenue le 04 mai 2015, et de statuer sur les suites à donner au mouvement de protestation en cours.

Cette réunion de conciliation, à laquelle ont pris part les représentants de la DGFP et de l'inspection du travail, a traité de l'ensemble des points de la plate forme des revendications objet du conflit collectif du travail entre praticiens de santé publique et le MSPRH et a conclu à ce qui suit :

- **Considérant le préjudice causé aux praticiens, concernés par l'instruction de monsieur le premier ministre n°968 du 16 09 2014, une demande de dérogation exceptionnelle sera introduite dans les meilleurs délais par Mr le ministre de la santé pour permettre l'intégration dans le grade de « principal » de tout praticien cumulant dix (10) ans d'ancienneté au 31 12 2012 ou, le cas échéant, permettre aux concernés une promotion sur concours avec préservation des années d'ancienneté dans le nouveau grade.**
- Installation par Mr le Ministre d'un comité « Ad hoc SNPSP - MSPRH » auquel seront sollicités, pour être associés, les secteurs de l'enseignement supérieur, la DGFP et les finances pour régler le dossier de l'alignement et la classification sur la grille des salaires des nouveaux diplômés de doctorat en pharmacie et en médecine dentaire.
- **L'engagement du MSPRH à travailler en étroite collaboration avec le SNPSP dans tout le processus d'organisation des concours de promotion aux grades de « principal » et « en chef ».**
- **L'annonce officielle, confirmée par les représentants de la DGFP, de l'ouverture de la révision des statuts particuliers, dont celui des praticiens médicaux généralistes de santé publique. Une commission mixte SNPSP – MSPRH sera mise en place par Mr le Ministre de la santé à fin d'examiner et enrichir l'avant projet négocié et remis à la DGFP le mois d'avril 2011.**

- Le MSPRH, appuyé par les représentants de la DGFP, informe que l'organisation des concours de promotion au profit des praticiens médicaux mis en position d'activité au niveau du MERS relève du secteur qui les emploie. Le SNPSP introduira une demande de réunion au niveau du MERS pour régler cette question.

Après un large débat, les membres du conseil national ont adopté par voie de vote les résolutions suivantes :

1. Le gel du mouvement de protestation (grève et rassemblements),
2. De maintenir la session du conseil national extraordinaire, ouverte, à fin de suivre et d'évaluer l'état d'avancement dans la prise en charge des différents dossiers.
3. D'introduire officiellement, auprès de monsieur le Ministre de la santé, une demande de report des concours de promotion à la rentrée sociale considérant les démarches retenues en réunion de conciliation.
4. La levée de toutes les formes de sanctions prononcées à l'égard des praticiens grévistes depuis le début de la protestation.

De ce fait, le conseil national appelle l'ensemble de ses adhérents à reprendre le travail normalement à partir du 06 mai 2015.

Le PV de la réunion de conciliation, disponible sur site snpspdz.hautetfort.com, est mis à la disposition des bureaux locaux SNPSP, tenus d'organiser des assemblées générales d'information au profit des praticiens médicaux de santé publique.

Alger, le 05 mai 2015

P - Le Conseil national



Dr. Lyes MERABET